

Recommandations aux services d'accompagnement périnatal dans le cadre des mesures de prévention contre le Coronavirus COVID-19

Le Conseil National de Sécurité a décidé ce jeudi 12 mars un certain nombre de mesures pour limiter la propagation du coronavirus covid-19. Celles-ci seront d'application à partir de vendredi 13 mars minuit jusqu'au 19 avril inclus.

Suite à ces mesures, les services d'accompagnement périnatal continuent à être actifs et organisent leur travail.

Cela implique :

Le service reste ouvert. Un service adapté est assuré.

Les intervenants privilégient les entretiens téléphoniques aux rencontres physiques.

Seuls les rendez-vous urgents avec les familles sont maintenus. Le nombre de personnes présentes est limité au maximum.

Les entretiens réalisés au sein du service sont privilégiés aux visites à domicile.

Les visites à domicile ne sont pas réalisées chez les personnes confinées chez elles par ordre de leur médecin.

Les activités collectives sont reportées à une date ultérieure.

Les rencontres avec le réseau sont annulées hormis les réunions urgentes dans le cadre du suivi d'une famille. Le recours aux moyens technologiques de communication doit être privilégié (téléconférence, visioconférence).

Le service met en évidence une affiche reprenant les règles d'hygiène de base, du type « Comment se protéger contre les virus comme le coronavirus COVID-19 ou la grippe saisonnière », réalisée par le SPF santé publique.

Le lavage des mains pour toute personne (professionnels ou familles) accédant aux locaux est obligatoire.

Le service met à disposition (dans les limites des disponibilités) le matériel nécessaire au respect de ces règles d'hygiène.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration dans ces temps mouvementés.